



AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC, vous est donné que le conseil de la municipalité du Village de Val-David a adopté, le règlement numéro 700-1 intitulé « Règlement 700-1 amendant le règlement 700 établissant la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires et employés » lors de l'assemblée publique tenue le 11 décembre 2018.

AVIS vous est également donné que ce règlement est déposé au bureau de la directrice générale et secrétaire-trésorière où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures régulières de bureau ainsi qu'affiché dans le site internet de la Municipalité.

DONNÉ À VAL-DAVID, ce 14^e jour du mois de décembre 2018.

(S) Sophie Charpentier

Sophie Charpentier, MBA
Directrice générale et secrétaire-trésorière